



Projet Pédagogique

Accueil Péri Scolaire 2023-2024

Numéro d'habilitation SDJES : n° 0720150CL00122-22-T01

Lieu d'accueil : Site Fernand Boutier, 10 rue des pommiers, 72230 Ruaudin

Organisateur : Mairie de Ruaudin, 1 place François Mitterrand, 72230 Ruaudin

Sommaire

Introduction

A. La structure

B. Le Projet Éducatif

- Objectifs éducatifs
- Objectifs pédagogiques

C. L'accueil périscolaire du matin et du soir

- Journée type du matin et du soir des enfants et des animateurs

D. Pose méridienne

E. L'organisation

- Taux d'encadrement des accueils périscolaires
- Enfants porteurs de handicap
- La sanction

F. Moyens mis en place

G. L'équipe pédagogique

- Les modalités de fonctionnement de l'équipe
- Temps de réunion

H. L'évaluation du projet pédagogique

Introduction

La ville de Ruaudin a mis en place depuis de nombreuses années des services de garderie sur le site scolaire. Soucieuse de proposer des services de qualité aux enfants comme aux parents la collectivité souhaite faire évoluer ses services du matin et du soir vers des accueils déclarés auprès du service départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)). La caisse d'allocation familiale (CAF) accompagne cette démarche dans le cadre de la collaboration au projet de territoire inscrite dans le cadre de la convention territoriale globale de service aux familles CTG 2021-2025 et un soutien via la prestation de services ordinaire PSO en tant qu'accueil déclaré. Ces habilitations ont nécessités, une validation des services de la PMI et le recrutement d'un directeur et de renforts d'animateurs qualifiés afin de correspondre aux taux d'encadrement réglementaires à 1 animateur pour 10 pour les moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans sur les temps périscolaires du matin et soir.

A. La structure

L'accueil périscolaire de Ruaudin se situe sur le site de l'école primaire, rue des sports à Ruaudin. Il est ouvert à des enfants de Ruaudin de la Petite Section au CM2 sur les temps du matin, du midi et du soir.

Pour les maternelles :

L'accueil du matin s'effectue de 7h30 à 8h40.
L'accueil du midi de 11h50 à 13h20.
Et l'accueil du soir de 16h30 à 18h30.

Pour les élémentaires :

L'accueil du matin s'effectue de 7h30 à 8h50.
L'accueil du midi de 12h00 à 13h35.
Et l'accueil du soir de 16h45 à 18h30.

Accueil périscolaire :

Locaux : 5 salles + le restaurant scolaire

Locaux utilisés par temps :

	APS Matin	Restauration scolaire	APS Soir
Horaires	7h30-8h40 (maternelle) 7h30-8h50 (élémentaire)	11h50-13h20 (maternelle) 12h00 - 13h35 (élémentaire)	16h30-18h30 (maternelle) 16h45-18h30 (élémentaire)
Locaux utilisés	2 salle maternelle 2 salle élémentaire 1 espace commun Cours de la maternelle	Salle de restauration Cours de la maternelle et de l'élémentaire Salles d'accueil maternelle et élémentaire	2 salle maternelle 2 salle élémentaire 1 espace commun Cours de la maternelle
Enfants accueillis	De la PS au CM2 Maternelle : 30 max Elémentaire : 50 max	De la PS au CM2 Maternelle : 90 max Elémentaire : 160 max	De la PS au CM2 Maternelle : 56 max Elémentaire : 56 max
Nombre d'encadrants	3 animateurs en maternelle 4 animateurs en élémentaire	5 animateurs en maternelle 9 animateurs en élémentaire	5 animateurs en maternelle 4 animateurs en élémentaire

B. Le Projet Éducatif

Objectifs éducatifs	Objectifs pédagogiques	Moyens
1. Respecter le rythme de vie de l'enfant et accompagner l'enfant dans son développement auprès de ses besoins	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des actions favorisant l'autonomie des enfants - Mise en place d'activités variés et diversifiés 	<ul style="list-style-type: none"> - Autonomie pendant le repas : apprendre à se servir ou à desservir seul - Les locaux sont aménagés de manière à ce que les enfants puissent évoluer librement en toute sécurité.
2. Garantir le respect de la sécurité physique, morale et affective de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler dans la réglementation des accueils collectifs de mineurs et des temps d'accueils périscolaire - Mettre en place une sécurité physique, morale et affective avec des repères, des règles et de la cohérence - Apprendre à vivre en collectivité (ce qui implique le respect, le partage, l'écoute, joué ensemble) - Favoriser le dialogue en étant à l'écoute 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de règles communes élaborés avec les enfants - Ajout de temps d'échange pour favoriser l'expression individuelle des besoins et des envies
3. Soutenir les familles dans leur fonction parentale	<ul style="list-style-type: none"> - Informer, impliquer les familles sur le fonctionnement des services proposés 	<ul style="list-style-type: none"> - Portail famille - Facebook de la ville - Photos affichées sur les portes des accueils - Cahier de transmission pour l'équipe
4. Soutenir le principe de la co-éducation : participation, échange et cohérence entre les différents acteurs du projet éducatif (enfants, enseignants, familles, collectivité, partenaires, associations)	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion et concertation - Permettre la transmission des informations et les rencontres entre les acteurs de l'éducation de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions - Temps d'échange et de rencontre
5. Favoriser l'ouverture sur le monde, la connaissance de son environnement et de son cadre de vie (du quartier au pays)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'animation en lien avec les événements locaux (fête des écoles, carnaval...) - Permettre à l'enfant de pratiquer des différentes activités variées, d'exprimer la créativité et les choix 	<ul style="list-style-type: none"> - Bibliothèque - Activités sportives - Activités manuelles - Jeux de société - Relaxation - Partenariat avec les associations du territoire

C. L'accueil périscolaire du matin et du soir

Journée type des enfants du matin

Horaires	
7h30 - 8h40	Arrivée échelonnée des enfants : 1 animateur se rend disponible pour aller accueillir les enfants. L'enfant installe son manteau sur un portemanteau dans le couloir, pose son cartable et va se laver les mains.
	Une proposition de jeux libre, de jeux de société, de temps de lecture pourra être proposée par l'équipe d'animation.
8h35	Rangement des jeux
8h40	Pour les maternelles : vérification des chasses d'eau Les enfants vont récupérer leurs affaires et sont aidés si besoin par les animateurs. Les enfants posent leurs manteaux à leur porte manteau puis vont déposer leur cahier dans le bac prévu à cet effet devant la porte de leur classe.
8h50	Prise en charge des enfants par les enseignants
8h45	Pour les élémentaires : les enfants vont récupérer leur manteau et leur sac puis vont dans la cours élémentaire accompagnée par les animateurs.

Journée type des enfants du soir

Horaires	
16h30 (maternelle)	Sortie de classes des enfants Les enfants de maternelles sont récupérées dans leurs classes respectives Vérifiés et marqués sur le listing par chaque animateur Passage aux toilettes + lavage des mains Une fois que les parents sont partis de l'école les enfants vont récupérer leur manteau pour aller au restaurant scolaire
16h45 (élémentaire)	Arrivée des enfants dans la cour avant d'aller au restaurant scolaire Passage aux toilettes + lavage des mains Pointage des enfants par 1 animateur
	Les enfants prennent le goûter aidé si besoin par les animateurs.
17h15 - 18h30	Les maternels vont en activité dans la cour extérieure de l'école ou dans les salles prévues pour les activités. (jeux de société, jeu de construction, activité manuelle...) Les enfants d'élémentaires jouent dans la cour extérieure de l'école ou dans la salle prévue pour des activités (jeux de société, jeu de construction, activité manuelle...) Les enfants rangent ce qu'ils utilisent au fur et à mesure ou lors du départ.
18h30	Fin des accueils périscolaires

D. La pause méridienne

Le temps de la pause méridienne n'est pas déclaré auprès de la SDJES cependant pour une cohérence sur la journée des temps spécifiques seront mis en place.

La pause méridienne est un temps de coupure du temps scolaire. Elle est à la fois un temps de repas et un temps ludique et de détente.

Pendant le temps de repas, les plats seront mis sur la table pour que les enfants puissent se servir, avec l'aide d'un animateur si besoin. Les enfants participeront au service de table et de lavage des tables avec la mise en place d'un responsable de table (qui changera toutes les semaines).

Pour les maternelles : 1 seul service. Chaque animateur aide les enfants pendant le repas et échange avec les enfants. Après le repas, les enfants sont accompagnés par les animateurs dans la cour pour les enfants qui ne dorment pas et à la salle de sieste pour les autres enfants.

Pour les élémentaires : 2 services de 45 min. Chaque animateur prend le temps d'échanger pendant le repas avec les enfants et veille à ce que le niveau sonore soit convenable. Les enfants qui ne sont pas dans la restauration scolaire qui est dans la cours de l'école ou dans la salle du périscolaire, en surveillance par des animateurs. Ils sont force de proposition pour des temps de jeux libres ou encadrés.

E. L'organisation

Taux d'encadrement des accueils périscolaires

Un taux d'encadrement d'un animateur pour 10 enfants de moins de six ans et un animateur pour 14 enfants de plus de six ans sont prévus conformément à la réglementation.

L'équipe d'animation est garante de la sécurité physique et morale des enfants présents sur ces moments d'accueils.

Pour permettre à chaque enfant de vivre pleinement les temps consacrés aux activités, il est important que l'enfant ait un comportement respectueux des règles de bonne conduite et de respect :

- ✓ De ses camarades
- ✓ Du personnel d'encadrement
- ✓ Du matériel et des locaux

Les accueils périscolaires sont des espaces de convivialité, de respect et de tolérance où chaque enfant a sa place sans aucune distinction.

Enfants porteurs d'handicap

Les enfants présentant des troubles ou une déficience sont accueillis dans les mêmes conditions que tous les autres. Avant le début de l'accueil, un rendez-vous peut être programmé avec la directrice de l'accueil et les parents, pour prendre connaissance des troubles ou du type d'handicap, cela peut également se dérouler lors d'une équipe éducative. Cette rencontre permet de mettre en œuvre d'éventuelles adaptations lors de l'accueil de l'enfant, et surtout, d'informer l'équipe pédagogique des attitudes éducatives à adopter.

Les aménagements peuvent être d'ordre organisationnel ou liés à la posture professionnelle.

Lorsque l'enfant présente des allergies alimentaires, un protocole d'accueil individualisé (PAI) est mis en place. Il est possible pour les parents d'apporter le repas de leurs enfants.

La sanction

Une attention sera portée à ce qu'il y ai un temps de travail en équipe sur la sanction.

La sanction se doit d'être avant tout éducatifs, elle s'adresse à un seul individu et non à un groupe, en fonction de son âge et du degré de gravité de ses actes. Elle porte sur des actes précis. Elle peut s'accompagner de réparations. L'enfant qui ne respecte pas les règles de vie pourra être sanctionné en fonction de l'échelle des sanctions définis par l'équipe d'animation. La sanction doit être parlée, expliquée et autant que possible comprise ce qui ne veut pas dire admise.

F. Moyens mis en place

Moyen humain	Moyen financier	Moyen pédagogique
5 animateurs pour les enfants de moins de six ans 4 animateurs pour les enfants de plus de six ans	Un budget annuel est voté	<ul style="list-style-type: none">- Formations et réunion d'équipe- Echange avec les différents acteurs éducatifs- Prise en compte des besoins, attentes de chaque enfant

--	--	--

G. L'équipe pédagogique

Les modalités de fonctionnement de l'équipe

Rôle de la directrice :

Gérer et encadrer l'équipe d'agents d'animation
Accompagner les équipes dans la mise en place de projet
Aider au suivi des animateurs, formations et validation des stagiaires
Gérer la mise en œuvre du projet pédagogique
Garantir la sécurité des enfants, de l'équipe
Communiquer avec les familles et répondre à leurs attentes
Représenter le service dans le cadre des réunions institutionnelles
Définir les besoins en matériel et établir le budget correspondant
Réaliser la gestion administrative et comptable
Identifier les axes d'évolution
Faire fonction, en cas de besoin, d'animateur au sein de l'équipe

Rôle des animateurs :

Mise en œuvre de la sécurité physique et morale de chaque enfant
Animer et encadrer la vie quotidienne des enfants et des animations adaptés à l'âge et aux besoins des enfants
Être à l'écoute de chaque enfant accueilli
Garant du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie
Mettre en œuvre le projet pédagogique
Participer à l'accueil et la communication des familles

Déroulement et rôle des animateurs du matin

Horaires	Missions
7h25-7h30	Arrivée de 2 animateurs en maternelle et 2 animateurs en élémentaire Ouverture des locaux et préparation des salles
7h30 - 8h40	Arrivée échelonnée des enfants : 1 animateur se rend disponible pour aller accueillir les parents et les enfants à la porte d'entrée L'enfant installe son manteau sur un porte manteau dans le couloir, pose son cartable et va se laver les mains
	Proposition de jeux libre, de jeux de société, de temps de lecture par l'autre animateur
	Pointage des enfants au fur et à mesure
8h35	Rangement des jeux
8h40	Pour les maternelles : Les animateurs aident les maternelles puis les accompagnent dans leurs classes respectives. Les animateurs aident les enfants déposer aux portes manteaux. Les enfants prennent déposent leur cahier dans le bac prévu à cet effet puis accompagner de l'animateur, passe aux toilettes si besoin.
8h50	
8h50-8h55	Pour les élémentaires : 1 animateur accompagne les enfants dans la cour jusqu'à ce que les maitresses arrivent Rangement des salles

Déroulement et rôle des animateurs du soir

Horaires	Missions
16h20 16h30	Arrivée des 5 animateurs maternelle Arrivée des 5 animateurs élémentaire
16h30 (maternelle)	Sortie de classes des enfants. 1 animateur prend un listing et va dans une classe l'animateur note sur le listing la présence ou non de l'enfant Chaque animateur a référence un groupe classe et les accompagnent aux toilettes Une fois que les parents sont partis de l'école les enfants de l'accueil périscolaire vont récupérer leur manteau pour aller au restaurant scolaire afin d'y prendre son goûté
16h45 (élémentaire)	Arrivée des enfants dans la cour Les animateurs notent la présence des enfants Passage aux toilettes + lavage des mains Puis les animateurs accompagnent les enfants dans le restaurant scolaire pour y prendre le goûté
	5 animateurs (maternelle) et 5 animateurs (élémentaire) disponibles pour aider les enfants lors de la prise de leur goûter (fournis par la collectivité)
	Pointage des départs des enfants au fur et à mesure par 1 animateur
17h15 - 18h30	Les maternels vont en activité dans la cour extérieure de l'école ou dans les salles prévues pour activités (jeux de société, jeu de construction, activité manuelle...) Les élémentaires jouent en cours extérieure de l'école ou dans la salle prévue pour des activités (jeux de société, jeu de construction, activité manuelle...) Les animateurs aident les enfants lors du rangement
18h30	Fin des accueils périscolaires Rangement des salles

Les réunions d'équipe

Les réunions ont lieu toutes les semaines le jeudi après-midi de 13h45 à 15h30. Lors des réunions d'équipe, cela permet de favoriser la cohésion d'équipe, de passer les informations générales ainsi que d'échanger et préparer des plannings d'activités. Également des bilans seront réalisés durant ces temps.

Les objectifs de ces temps de réunion sont de :

- Permettre en application le projet pédagogique
- Réguler, si besoin, des situations rencontrées par l'équipe
- Évaluer la conduite du projet pédagogique
- Assurer la transmission d'informations

H. L'évaluation du projet pédagogique

Avant l'action

- Toutes les activités naissent d'observations et d'enquêtes menées auprès des publics. La mise en place d'outils tels que des temps d'échanges sont privilégiés pour connaître les attentes et besoins des enfants.

Pendant l'action

- Une réadaptation et une régulation doivent être mises en place si besoin par l'animateur pendant l'activité.
- L'animateur se doit de vérifier et d'évaluer continuellement l'ambiance de l'activité grâce à l'observation qu'il porte sur les enfants. (voir l'entente entre tous, la courbe émotionnelle...)

Après l'action

- Périodiquement, un bilan est fait avec les animateurs et les enfants par la mise en place de temps de paroles partagés.
- Les retours et remontées des familles sont un moyen d'évaluer et de réadapter nos actions selon leurs réactions.

Les différents facteurs et indicateurs d'évaluation :

Remontée du public, des familles, des intervenants et de l'équipe éducative ; observation des jeunes, bilans bimensuels ou semestriels ou annuels.